

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AAPPMA DE GAILLAC-D'AVEYRON

Les membres actifs de l' Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
GAILLAC D'AVEYRON

Sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire,
Le dimanche 3 mars à 11h00,
Lieu local des associations - le bourg – 12310 Gaillac-d'Aveyron

ORDRE DU JOUR :

- ↗ Présentation des modifications statutaires.
- ↗ Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 Juin 2023 (**obligatoire**)
- ↗ Administrateur réputé démissionnaire
- ↗ Election de 3 nouveaux membres du Conseil d'administration

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AAPPMA DE GAILLAC-D'AVEYRON

Les membres actifs de l' Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
DE GAILLAC D'AVEYRON

Sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire,
Le dimanche 3 mars à 11h15mn,
Lieu local des associations - le bourg – 12310 Gaillac-d'Aveyron

ORDRE DU JOUR :

- ↗ Présentation du rapport moral et adoption.
- ↗ Présentation du rapport d'activité et adoption
- ↗ Présentation du rapport financier et adoption
- ↗ Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024
- ↗ Questions diverses

A Gaillac-d'Aveyron, le 6 Février 2024

Le Président
SOLIGNAC André

Le Secrétaire
SAULOUP CATHERINE